
DISCOURS DU PRESIDENT

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Mans, lundi 23 janvier 2017

Dominique Le MÈNER,
Président du Conseil départemental

Seul le Prononcé fait foi

Mes chers Collègues,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour débattre, sans vote, d'abord, de notre projet stratégique pour la Sarthe. Ensuite, du rapport d'orientations budgétaires.

Il y a éminemment une complémentarité dans cet exercice, avec la déclinaison des objectifs sur la période 2017 – 2021 et l'examen des orientations pour la première année de cette période.

Pourquoi notre projet stratégique n'arrive-t-il à l'ordre du jour d'une séance plénière qu'aujourd'hui ?

La raison est évidente : il convenait d'attendre une certaine stabilité législative sur les compétences arrêtées du Conseil départemental suite aux variations de la loi NOTRe. Il faut rappeler que cette instabilité fut d'abord celle annoncée de la suppression des Départements, puis de la confirmation de leur rôle "irremplaçable", pour enfin terminer par la suppression de la compétence transport et de l'action économique.

Tout ça pour ça !

Suite à la promulgation de la loi, nous avons adapté nos commissions en juin dernier en supprimant les intitulés des compétences perdues et valorisant plusieurs axes de notre champ d'intervention. Je pense au développement numérique et à l'attractivité du Département que nous retrouvons naturellement au 1er plan dans notre projet stratégique.

Comme je l'ai écrit dans le préambule de notre projet stratégique : sa définition s'inscrit dans un contexte de situation économique et sociale dégradée avec 1.200.000 demandeurs d'emploi supplémentaires en 4 an ½, de désordre institutionnel et de dégradation financière du budget des collectivités territoriales.

Je n'ai, je pense, pas besoin de vous rappeler les données que nous avons examinées avec le rapport sur la décentralisation, débattu lors de notre dernière séance qui démontre la politique erratique d'un Etat à la dérive dans ses dépenses et dans son endettement vertigineux, 2.180 milliards d'euros, et plus de 343 milliards d'euros de dette supplémentaires depuis 2012.

Conscients de notre rôle « irremplaçable », selon les mots de l'actuel Ministre de l'aménagement du territoire, malgré ce contexte, nous devons nous engager résolument pour répondre aux attentes des Sarthoises et des Sarthois, en matière d'emploi, d'investissements utiles et de solidarité, et pour accroître le rayonnement de la Sarthe.

Alors, ce projet stratégique de la Sarthe c'est la volonté d'afficher la structuration d'une action, une vision ambitieuse pour le Département. Nous sommes tous convaincus, j'en suis sûr, que la Sarthe a de multiples atouts, par les savoir-faire de tous ses acteurs, par ses richesses et par sa situation géographique.

Ce projet stratégique de la Sarthe c'est l'occasion de s'engager clairement et résolument pour l'avenir. Nous ne pouvons pas nous résigner face aux difficultés et nous devons aller de l'avant.

Il nous faut continuer à investir en attendant d'hypothétiques réponses de l'Etat sur la prise en compte de la situation budgétaire des Départements. Le Département renforce son rôle de collectivité de proximité qui est essentiel dans l'aménagement du territoire et pour la prise en compte des attentes des habitants.

Nous devons aussi continuer à assumer pleinement nos compétences de solidarité sociales, certes avec les conséquences budgétaires que nous connaissons mais essentielle à la protection des plus fragiles et au maintien de la cohésion sociale.

Notre projet stratégique définit un cap et permet de formaliser les engagements prioritaires et de définir nos actions autour de 3 axes :

- ✓ Un Département innovant qui construit son avenir.
- ✓ Un Département qui accompagne, soutient et favorise l'autonomie à tous les âges de la vie.
- ✓ Un Département fédérateur qui agit pour le développement de tous les territoires.

Je détaillerai tout à l'heure ce nouveau contenu qui va structurer notre action et l'adapter à un contexte historique dégradé pour nos collectivités. C'est une ligne directrice que nous suivrons jusqu'à la fin de ce mandat.

Winston Churchill disait : « Que la stratégie soit belle est un fait, mais n'oubliez pas de regarder le résultat ».

Il faudra donc ne pas manquer d'évaluer. C'est ce que nous ferons chaque année lors du débat d'orientations budgétaires, examinant ainsi la mise en œuvre de notre projet stratégique.

Mais il faut le dire, les orientations budgétaires 2017 sont un véritable casse-tête. C'est la raison pour laquelle, je vous le disais déjà en décembre, nous avons repoussé l'examen de ce DOB, comme j'ai pris ultérieurement la décision de reporter le vote du Budget Primitif en mars prochain.

C'est un véritable casse-tête du fait de la situation financière de tous les Départements et de l'impasse dans laquelle le Gouvernement les y conduit. Comme si après avoir échoué à les faire disparaître au Parlement, il entreprenait de les étouffer financièrement et à reporter sur eux une

impopularité avec de nouvelles contraintes sur les finances locales qui rendent l'équation insoluble.

Ces contraintes, ce sont par exemple des allègements d'impôts locaux non compensés : pour nous, c'est cette année une perte de 2 millions d'euros.

C'est la loi de finances 2017 qui baisse les dotations, réduit les dotations de compensation, ce que je vous annonçais dès octobre, transfert en plus de la moitié de la CVAE départementale aux Régions.

C'est encore l'emballlement des dépenses d'accueil des mineurs étrangers isolés.

Au 31 décembre 2015, en Sarthe, 92 mineurs et jeunes majeurs isolés étaient pris en charge par le Département. Ils étaient 171 au 31 décembre 2016.

Cet afflux a commencé en juin 2016 et il se poursuit actuellement. Depuis le 1er janvier 2017, 29 mineurs sont arrivés, portant leur nombre total à 200.

La conséquence immédiate est la saturation de la capacité d'accueil et la difficulté à trouver de nouveaux lieux de placement.

Conformément aux directives du Ministère de la Justice, chaque département doit accueillir un quota de mineurs, mais ce quota est remis à zéro chaque année. C'est ainsi qu'à ce jour le quota pour la Sarthe est 4, alors qu'une soixantaine de mineurs présents sont soit évalués et en attente de décision du Parquet, soit en cours d'évaluation.

En outre, l'Etat verse au Département une somme de 1 250 € par mineur pour la période d'évaluation (5 jours). Or, il s'écoule plutôt de trois à quatre semaines entre l'arrivée, l'évaluation et la décision du Parquet.

Cette situation conduit à des difficultés croissantes quant à la gestion des flux et des places d'hébergement, à la possibilité de trouver des scolarités adaptées (compte tenu de la barrière de la langue et du niveau de connaissances).

Enfin, s'ajoute la difficulté pour obtenir un titre de séjour (délais très longs), compliquant la recherche d'un travail pour les Jeunes Majeurs, et donc leur insertion dans la société française.

La charge budgétaire du Département pour ce type de public, déjà très importante (estimation pour 2016, plus de trois millions d'euros), risque d'augmenter dans des proportions inconnues dans la mesure où nous ne disposons d'aucune visibilité.

En conclusion, j'avais demandé aux services de faire un tableau sur l'impact pour cette année sur le budget départemental de toutes ces mesures nouvelles et imprévues : la réduction des ressources atteint une perte de 4,5 millions d'euros et l'accroissement des dépenses est de 5,6 millions d'euros soit un différentiel de 10,1 millions.

Voilà une belle facture d'adieu de Messieurs Hollande, Ayrault et Valls adressée à tous les Sarthois.

Et on continue de nous en inventer encore !

Je veux parler des nouvelles modalités d'inscription aux droits RSA imposées par l'Etat via la CAF à partir du 21 février qui modifie la donne particulièrement en Sarthe, réforme qui risque d'augmenter les dépenses départementales brutes d'environ 7 millions d'euros.

Cela n'est nullement conforme à la loi qui prévoit que le Conseil départemental exerce la responsabilité et la décision des ouvertures du droit au RSA.

C'est la raison pour laquelle j'ai saisi le Président de la CAF sarthoise, c'est la raison pour laquelle j'ai adressé un courrier au Ministère, et pour laquelle je compte engager une procédure contentieuse une fois que le décret annoncé sera paru.

Une fois encore, nous devons subir une décision unilatérale de l'Etat, une mesure particulièrement coûteuse.

C'est toute la stratégie départementale de gestion du dispositif avec les partenaires et l'organisation des services du Département que l'Etat remet en cause sans concertation préalable et sans délai sérieux de prévenance.

Avec Samuel Chevallier, nous avons dénoncé cette décision qui est contraire à la loi et qui remet en cause notre prise en compte équitable de la procédure RSA.

C'est un fois encore la preuve que les relations des Départements avec l'Etat sont sur un terrain mouvant où chaque fois les Départements sont perdants.

Mais si, notre Débat d'Orientations Budgétaires s'inscrit dans un contexte dégradé, il est essentiel de maintenir la capacité d'autofinancement du Département.

Ce DOB prend bien en compte tous les efforts de gestion réalisés ces dernières années sur les moyens internes, sur les dispositifs d'aide sociale.

Les projections de dépenses et de recettes de fonctionnement sur 2017 présentent un rythme d'évolution des dépenses plus marqué que celui des recettes.

Pour maintenir notre capacité d'autofinancement, il faut que nous poursuivions nos efforts de gestion qui ont été salués par la Chambre Régionale des Comptes et la Cour des Comptes.

Cela passe par une nouvelle stabilisation de la masse salariale : je n'ai pas manqué de le dire lors des vœux que j'ai adressés au personnel. Nous avons une gestion exigeante des effectifs départementaux tout en assurant un haut niveau de service public aux usagers.

Cette gestion rigoureuse et pérenne dans le temps, accentuée depuis 2 ans rend l'exercice d'autant plus délicat que la marge de manœuvre est très faible.

Les ajustements budgétaires sont aussi projetés sur les dépenses d'intervention. C'est vrai en interne, par rapport à nos dépenses d'entretien, cela l'est aussi par rapport à des partenaires, c'est le cas notamment avec la reconduction des taux directeurs pour les établissements sociaux entre 0 et 1%.

Je compte sur vous pour rappeler dans les Conseils d'administration des établissements où vous siégez, nos difficultés budgétaires et la responsabilité que nous devons assumer de poursuite de notre bonne gestion.

Un ajustement de notre programme d'investissement est également nécessaire. Il est proposé d'arrêter certains programmes, d'avoir une année blanche pour d'autres.

Ces efforts sont en effet indispensables pour mener à bien nos politiques d'investissement prioritaires que sont le plan collège, le schéma routier dont nous avons débattu lors de notre dernière séance, le déploiement du très haut débit à l'habitant, le plan du patrimoine, des investissements qui sont essentiels et utiles aussi pour l'économie sarthoise.

Nous serons aussi obligés de diminuer certains investissements par rapport aux années écoulées.

Sur la durée du mandat, c'est un effort départemental de 400 millions d'euros qui est prévu, soit 80 millions d'euros par an, là où précédemment nous investissions 100 millions, ce qui représente une réduction de 20 %.

Je tiens à le souligner car ces 2 chiffres témoignent à eux seuls de la persévérance de notre action pour l'investissement de notre collectivité.

Face à ces difficultés budgétaires, certains Départements ont choisi ou ont dû baisser de plus de 50 % le niveau de leurs investissements.

Ce n'est pas à nos yeux la voie à suivre : en maintenant un bon niveau d'investissement, nous aidons les entreprises locales, l'emploi local, nous choisissons la voie de la responsabilité pour l'avenir de la Sarthe, celle de l'action.

Cela nous conduira aussi à être vigilants dans la gestion de la dette départementale sachant que notre encours de dette a très nettement diminué sur la période récente avec une baisse de l'ordre de 60 millions d'euros entre 2010 et 2016. (Fabien Lorne est particulièrement vigilant sur ce point et je l'en remercie).

Ces contraintes inédites et imprévisibles sont de nature à acculer le Département à recourir au seul levier fiscal dont il dispose à travers la part départementale de la taxe sur le foncier bâti. Je vous rappelle que cette part porte sur environ 35 % de la contribution, dans la mesure où cette taxe se décompose de la manière suivante : 25 % au profit de la commune, 25 % au profit de l'intercommunalité, 15 % destinés au financement de la collecte et du traitement des ordures ménagères (TEOM) là où elle existe. Le solde est au profit du Département. Dans les circonstances actuelles et compte tenu des nouvelles charges que fait peser l'Etat, il sera probablement nécessaire de prévoir cet ajustement.

Après avoir fait face par une gestion rigoureuse (baisse des dépenses de fonctionnement, des frais généraux, des dépenses de communication, la contraction de nos investissements) à la baisse de 290 M€ des dotations de l'Etat et de la non compensation de l'accroissement des dotations de solidarités, au moment où l'Etat annonce une baisse de l'impôt sur le revenu, nous serons donc vraisemblablement contraint de majorer notre taux pour équilibrer notre Budget Primitif 2017.

Nous ne pourrions plus absorber autrement les 10,1 millions d'euros consécutifs aux récentes décisions de l'Etat, je pense aussi à l'épée de Damoclès avec le RSA de 7 millions d'euros.

Vous avez examiné en Commissions les orientations pour 2017.

Je ne vais pas les détailler puisque les Présidents de Commissions le feront au cours de la séance DOB.

Je m'arrêterai cependant sur quatre actions.

Une action phare d'investissement en 1^{er} avec le développement numérique. La phase de déploiement du réseau fibre optique a démarré l'an passé avec la réalisation de 4100 prises sur 19 communes.

Ce déploiement va se poursuivre en 2017 sachant que nous allons devoir attendre le positionnement des Communautés de communes qui ont fusionné, avec une diversité d'engagement financier selon les EPCI passés.

Deuxième action d'investissement la réussite éducative avec la poursuite de notre effort pour moderniser et rénover nos collèges. Suite à notre décision du 16 décembre, j'ai signé le 29 décembre le contrat avec Bouygues qui a déposé le jour même les 4 permis de construire.

Dans ce domaine des collèges, je veux évoquer là encore un courrier que j'ai reçu il y a quelques jours de l'Etat.

Nous avons sollicité une subvention pour la sécurisation des collèges. Nous n'avons pas été retenus, le Ministère a ciblé les crédits sur les écoles primaires situées en zone sensible. Notre dossier fera l'objet d'un nouvel examen cette année. En plaisantant, je dirai : quels critères seront retenus pour l'éligibilité ? Je rappelle que le crédit Etat national pour 2016 était de 10 millions d'euros.

Troisième action, celle-ci en lien avec la Solidarité. L'année 2017 va prendre en compte les évolutions législatives liées à la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement et la loi portant sur la protection de l'enfant.

Quatrième action, celle portant sur le tourisme. Notre collectivité travaille sur la définition de son nouveau schéma départemental qui inclura une gouvernance renouvelée.

Sarthe Développement se trouve maintenant dans sa nouvelle dimension tourisme. Des personnels ont rejoint la Région au 1^{er} janvier, d'autres ont intégré les services du Département. C'est une nouvelle définition du rôle de cette structure qui se fera sous l'égide de sa dynamique Présidente.

Mes Chers Collègues,

En résumé, le rapport d'orientations budgétaires nous précise bien notre situation et dit où nous allons. Il faut faire face aux mauvais coups que nous porte l'Etat. Nous devons :

- continuer à investir
- maîtriser, toujours plus, nos dépenses de fonctionnement
- Assumer toutes nos responsabilités et nos missions dans l'intérêt des Sarthoises et des Sarthois, et pour l'avenir de notre Département.